



PRIÈRE

DIX HEURES

M. KINEW propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 228 — *Loi sur le Mois du patrimoine sikh/The Sikh Heritage Month Act*.

Il s'élève un débat.

M. KINEW intervient.

MM. SMITH (Southdale), WIEBE, YAKIMOSKI, GERRARD et MICKLEFIELD posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. SMITH (Southdale) exerce son droit de parole jusqu'à 10 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} FONTAINE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 232 — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections/The Election Financing Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} FONTAINE intervient.

MM. TEITSMA, GERRARD, LINDSEY, EWASKO et BINDLE posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. TEITSMA intervient.

Conformément au paragraphe 24(1) du *Règlement*, le débat est interrompu afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi de député choisi 232.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LAMOUREUX
LATHLIN

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE..... 15

CONTRE

BINDLE
CLARKE
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GOERTZEN
GUILLEMARD
ISLEIFSON
JOHNSON
LAGASSÉ
MARTIN
MAYER
MICHALESKI

MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 29

Conformément au paragraphe 33(9) du *Règlement*, la leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le Centre d'appui pédagogique du Manitoba, ressource dont les éducateurs manitobains ont besoin, sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

TREIZE HEURES TRENTE

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M^{me} la ministre STEFANSON, M^{me} MARCELINO (Logan), M. CURRY, M^{me} LAMOUREUX et M. HELWER font des déclarations de député.

Après la période des questions orales, la présidente rend la décision suivante :

Après la prière du 15 mars 2019, le député de Concordia a soulevé une question de privilège au sujet des commentaires faits par le premier ministre signalant son intention d'ignorer les dispositions de la *Loi électorale* relatives à la tenue d'élections à date fixe et il a prétendu qu'il y a eu atteinte aux privilèges des députés. Il a terminé son intervention en proposant que cette question soit renvoyée à un comité multipartite.

J'ai mis l'affaire en délibéré afin de consulter les autorités en matière de procédure.

Comme les députés ne sont pas sans savoir, pour qu'une question de privilège soit considérée comme étant fondée de prime abord, ils doivent démontrer que la question a été soulevée le plus tôt possible et prouver de manière suffisante qu'il y a eu atteinte au privilège de l'Assemblée.

Pendant son intervention, le député de Concordia n'a pas traité de la question du moment opportun. Je déclare par conséquent que le député n'a pas respecté la première condition.

En ce qui a trait à la seconde condition permettant de démontrer si la question de privilège est fondée de prime abord, je dois noter qu'à plusieurs reprises d'anciens présidents de l'Assemblée ont déclaré que les commentaires faits à l'extérieur de l'Assemblée ne pouvaient constituer une question de privilège fondée de prime abord. Le commentaire 31(3) de Beauchesne indique que les déclarations faites en dehors de la Chambre par un député ne sauraient motiver une question de privilège. De plus, à la page 620 de la troisième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, Bosc et Gagnon déclarent que le Président n'est pas habilité à rendre des décisions au sujet de déclarations faites en dehors de la Chambre des communes par un député contre un autre.

Je déclare donc qu'il n'a pas été démontré dans ce cas-ci qu'il y a eu, de prime abord, atteinte au privilège.

M^{me} FONTAINE fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision de la présidente.

POUR

BINDLE
CLARKE
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KLASSEN
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LAMONT
LAMOUREUX

MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 39

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
KINEW
MALOWAY
MARCELINO (Logan)

MARCELINO (Tyndall Park)
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE..... 9

Présentation et lecture de pétitions :

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à modifier la *Loi sur le temps réglementaire* en vue d'abolir l'heure avancée au Manitoba à compter du 4 novembre 2019, afin que le Manitoba reste à l'heure normale du centre (HNC) tout au long de l'année et à perpétuité. (T. Dyck, M. Hank, K. Cormier et autres)

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à évaluer la possibilité d'établir une équipe interministérielle chargée d'assurer un leadership dans le cadre d'une réponse coordonnée et adaptée à la culture à l'égard de la crise croissante des dépendances dans notre province, réponse qui comprend une campagne de sensibilisation forte et généralisée portant sur les dangers de l'usage des méthamphétamines et des opiacés et présentant notamment un volet sur la sensibilisation aux dépendances à l'intention du personnel médical de première ligne au sein des établissements de soins de santé, ainsi que la possibilité d'offrir des services supplémentaires en matière de dépendances à Brandon et dans l'ouest du Manitoba pour tous les types de soins, y compris les urgences, la désintoxication, la réadaptation à long terme, les logements de transition et l'aide à la gestion des troubles concomitants, et d'exhorter le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active à évaluer la possibilité de dresser un inventaire accessible au public répertoriant tous les établissements voués aux dépendances au Manitoba et de fournir de l'aide aux familles dont des membres font face à des dépendances, notamment du counseling, l'orientation aux patients et la promotion des droits, ainsi qu'un accès direct et gratuit à la naloxone. (G. Kerr, K. Friesen, A. Cooper et autres)

M. SWAN (avec le consentement de l'Assemblée et au nom de M. LINDSEY) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital et à collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que ces services continuent d'être offerts à l'échelle régionale. (C. Murray, P. Matchett, T. Smith et autres)

M. WIEBE (avec le consentement de l'Assemblée et au nom de M^{me} FONTAINE) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à s'engager immédiatement à régler le problème de la surpopulation des chiens au Manitoba — plus particulièrement dans les collectivités du Nord — en capturant sans cruauté les chiens abandonnés et en les plaçant dans de nouveaux foyers et, en collaboration avec les organismes de protection des animaux, l'Association vétérinaire du Manitoba, les organismes de sauvetage des animaux de première ligne et le gouvernement fédéral, à élaborer immédiatement une stratégie provinciale visant la stérilisation ou la castration des chiens ainsi que la prestation de services vétérinaires destinés aux chiens des collectivités du Nord ayant un maître en vue de veiller à la sécurité des collectivités et de leurs citoyens.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FIELDING voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 16 — *Loi d'exécution du budget de 2019 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2019*.

Le débat se poursuit.

M. MARCELINO (Tyndall Park) et M^{me} LAMOUREUX interviennent. M. MALOWAY exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger